



GUIDE DE RENTRÉE des fonctionnaires stagiaires 2017-2018



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SOMMAIRE

1/ LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE LA RENTRÉE

- 1.1/ À l'ESPE d'Aquitaine page 2
- 1.2/ Au Rectorat de l'académie de Bordeaux page 3

2/ INFORMATIONS PRATIQUES

- 2.1/ La sécurité sociale MGEN page 4
- 2.2/ Les services numériques du Rectorat page 5
- 2.3/ Les services numériques de l'ESPE page 6
- 2.4/ Contacts service scolarité ESPE et universités page 7
- 2.5/ Les Centres de ressources documentaires (CRD) et bibliothèques page 8

3/ LA FORMATION DISPENSÉE À L'ESPE

- 3.1/ Les différentes typologies de fonctionnaires stagiaires de la mention 1er degré page 10
- 3.2/ Les différentes typologies de fonctionnaires stagiaires des mentions 2nd degré et encadrement éducatif page 11
- 3.3/ Les maquettes d'enseignement de master MEEF page 12
- 3.4/ Le statut de fonctionnaire stagiaire page 12
- 3.5/ Le référentiel de compétences de l'employeur page 13
- 3.6/ Le co-tutorat ESPE/ Rectorat de Bordeaux page 14
- 3.7/ Fonctionnement de l'alternance page 15
- 3.8/ Le C2i2e page 16
- 3.9/ Les Boussoles de l'ESPE page 17

4/ L'ÉVALUATION ET LA TITULARISATION

page 18

Je souhaite la bienvenue dans l'Education nationale à chacune et à chacun des fonctionnaires stagiaires pour qui sonne, en septembre 2017, l'heure de la première rentrée des classes en tant que professionnel de l'éducation.

Que vous ayez choisi d'enseigner ou de rejoindre le corps des personnels d'éducation, ce temps fort qui marque pour vous le couronnement d'années de travail et d'efforts constituera, je n'en doute pas, l'un des moments phares de votre carrière.

Vous avez décidé d'embrasser une profession passionnante dont la réalité, de plus en plus complexe, se situe au-delà de la volonté de transmettre des savoirs et d'éveiller les consciences qui anime, aujourd'hui comme hier, les candidats aux métiers de l'enseignement.

Chacun le sait, chacun le mesure, les besoins éducatifs et pédagogiques ont changé. La qualité de la vie de classe, la prise en charge des élèves à besoins particuliers, l'accompagnement personnalisé, la pédagogie différenciée ou la construction des contenus interdisciplinaires sont des compétences que tous les maîtres, de l'Ecole au lycée, doivent désormais maîtriser.

Alors que la rentrée 2017 voit la mise en œuvre des premières mesures destinées à bâtir l'Ecole de la confiance, ces défis lancés à la communauté éducative prennent un relief particulier.

4ème génération issue de la réforme de la formation des maîtres, soyez assuré(e) que vous pourrez compter sur le soutien actif et bienveillant de l'ESPE d'Aquitaine et du rectorat de l'académie de Bordeaux mobilisés pour vous accueillir, vous guider et vous aider à remplir dans les meilleures conditions votre belle mission au service de la jeunesse de notre pays.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une bonne rentrée scolaire.



Olivier Dugrip,
Recteur de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine



Jacques Mikulovic,
directeur de l'ESPE d'Aquitaine

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'académie de Bordeaux de l'Université de Bordeaux a ouvert ses portes en 2013.

Elle accueille, en partenariat avec l'université Bordeaux Montaigne (UBM), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et le Rectorat de l'académie de Bordeaux, les étudiants dont le projet professionnel s'inscrit dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Trois mentions de master MEEF sont déclinées afin de préparer les concours relatifs aux métiers de professeur des écoles, professeur de lycées et collèges et conseiller principal d'éducation (CPE) mais également pour permettre à chaque étudiant de bénéficier d'une formation en alternance. La 4ème mention de master MEEF dédiée à l'ingénierie est spécialisée dans la conception de la formation professionnelle initiale et continue, l'analyse des savoirs professionnels et la conduite d'actions et d'interventions auprès de publics professionnels.

L'enjeu pour l'ESPE est de donner à chaque fonctionnaire stagiaire la possibilité d'acquérir les compétences, pratiques et méthodes relatives au métier d'enseignant ou de CPE. Ainsi, vous serez suivi(e) par un tuteur sur votre lieu de stage et par un maître de stage au sein de l'ESPE. Afin d'optimiser les connaissances acquises au cours du master, vous réaliserez en fin de cursus un mémoire de recherche appliquée, passeport qualifiant pour l'insertion et la réussite dans le métier.

Parce que les enfants de l'académie et de notre pays ont besoin de votre compétence et de votre motivation, parce que l'Université de Bordeaux et ses partenaires comptent sur votre capacité à transférer le savoir et à développer notre culture, parce que notre avenir exige des acteurs qualifiés qu'il faut former tout au long de la vie, nous souhaitons donner sens à votre engagement et accompagner votre professionnalisation.

Pour relever le défi de l'innovation pédagogique, des apprentissages par le numérique, du plurilinguisme, pour simplement transmettre, éduquer, former avec passion, nous avons décliné des parcours adaptés aux situations de chacun.

En synthèse, former des professionnels de l'éducation humanistes, porteurs des valeurs de tolérance et d'ouverture sur le monde, raison pour laquelle nous encourageons la mobilité internationale en cours de formation, est l'ambition que nous souhaitons partager avec vous.

Vos avis nous seront ensuite utiles pour faire évoluer nos offres et contenus de formation afin de faciliter et accompagner la réussite de tous les élèves qui vous sont confiés.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et universitaire.

1/ LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE LA RENTRÉE

1.1/ À L'ESPE D'AQUITAINE

► L'inscription administrative

Pour toute question : inscriptions@espe-aquitaine.fr

Attention ! L'inscription administrative varie en fonction de votre mention et/ou parcours.

1) Dans quel parcours et/ou mention vous inscrivez-vous ?

Pour les fonctionnaires stagiaires (FS) en master MEEF :

- mention 1er degré >>> **inscription à l'ESPE**
- mention encadrement éducatif >>> **inscription à l'ESPE**
- mention 2nd degré >>> **le lieu d'inscription est variable selon le parcours et l'établissement scolaire d'affectation :**

Pour les FS affectés en Dordogne / Gironde / Lot-et-Garonne / Landes / Pyrénées-Atlantiques et qui suivent les parcours :

- biotechnologies (CAPLP)
- math-sciences physiques (CAPLP)
- lettres-histoire/Géo (CAPLP)
- lettres-langues (CAPLP)
- économie et gestion (CAPET et CAPLP)
- sciences industrielles de l'ingénieur (CAPET)
- documentation (CAPES)
- physique –chimie (CAPES)
- sciences économiques et sociales (CAPES)
- SVT (CAPES)
- pour les autres CAPET et CAPLP

inscription à l'ESPE

- philosophie (CAPES)
- langues vivantes étrangères : allemand (CAPES)
- langues vivantes étrangères : italien (CAPES)
- langue régionale : basque (CAPES)
- éducation musicale et chant choral (CAPES)
- arts plastiques (CAPES)

inscription à l'UBM

Pour les FS affectés en Dordogne / Gironde / Lot-et-Garonne et qui suivent les parcours :

- éducation physique et sportive (CAPEPS)
- mathématiques (CAPES)

inscription à l'ESPE

- langues vivantes étrangères : anglais (CAPES)
- langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES)
- lettres modernes ou classiques (CAPES)
- histoire-géographie (CAPES)

inscription à l'UBM

Pour les FS affectés dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques qui suivent les parcours :

- éducation physique et sportive (CAPEPS)
- mathématiques (CAPES)
- langues vivantes étrangères : anglais (CAPES)
- langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES)
- lettres modernes ou classiques (CAPES)
- histoire-géographie (CAPES)

inscription à l'UPPA

2) Comment vous inscrire ?

Pour les fonctionnaires stagiaires qui doivent s'inscrire à l'ESPE ou à l'UPPA :

Vous devrez **impérativement** vous inscrire via un **dossier papier à compléter et à déposer impérativement entre le lundi 28 et le mercredi 30 août 2017** (lors des journées d'accueil) à l'ESPE d'Aquitaine, au service de la scolarité (1er étage du château Bourran, 160 avenue de Verdun à MERIGNAC).

Les informations nécessaires à votre inscription et le dossier d'inscription à télécharger sont disponibles sur le site internet de l'ESPE d'Aquitaine www.espe-aquitaine.fr

Pour les fonctionnaires stagiaires qui doivent s'inscrire à l'UBM :

Vous devrez **impérativement** vous inscrire **entre le lundi 17 juillet et le jeudi 31 août 2017** via le site internet de l'ESPE www.espe-aquitaine.fr et suivre la procédure indiquée par l'Université Bordeaux Montaigne.

Toutes les informations nécessaires à cette inscription sont disponibles sur le site internet de l'ESPE.



Attention pour que votre inscription soit effective, il faut impérativement transmettre à l'ESPE le même diplôme que celui délivré au Rectorat de l'académie de Bordeaux.

1.2/ AU RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Vous avez été destinataire de la note des services académiques afin de vous apporter des informations concernant votre prise de fonction au 1er septembre 2017.

Vous avez transmis à la Direction des Personnels Enseignants (DPE) les pièces justificatives nécessaires à votre nomination et votre prise en charge administrative et financière.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre service gestionnaire : ce.dpe@ac-bordeaux.fr en précisant impérativement votre discipline.

► **Communication des résultats d'affectation**

Les affectations sont publiées à partir du **20 juillet 2017 à 17h** sur le site internet de l'Académie : www.ac-bordeaux.fr

Aucune confirmation papier ne vous sera adressée. Votre arrêté d'affectation vous sera remis lors de la pré-rentree dans votre établissement.

► **Indemnité forfaitaire de formation (IFF)**

Les professeurs stagiaires affectés sur un demi-service d'enseignement en établissement et un demi-service de formation à l'ESPE peuvent ouvrir droit au versement de l'Indemnité forfaitaire de formation (IFF).

Cette indemnité est versée sous conditions. Le professeur stagiaire doit avoir fourni et justifié d'une adresse dans l'académie de Bordeaux au plus tard le 15 septembre 2017 à 17h (communication à l'établissement qui effectuera immédiatement la saisie dans GIGC). Aucun changement d'adresse signalé après le 15 septembre 2017 à 17h ne sera pris en compte.

La commune du lieu de formation doit être distincte de la commune de son établissement d'affectation et de la commune de sa résidence familiale.

A noter, sont considérées comme étant une seule et même commune :

- les communes de Bordeaux métropole ;
- les communes d'Agen, Boé, Bon-encontre, Colayrac, Foulayronnes, Le Passage ;
- les communes de Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Lescar ;
- les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Le Boucau, Tarnos, Saint-Pierre-d'Irube.

Cette indemnité, d'un montant annuel de 1000 euros, est versée sur 10 mois. Le professeur stagiaire n'a pas d'autre démarche à effectuer pour bénéficier du versement de cette indemnité. Ce versement est effectué à partir du mois d'octobre ou de novembre et ne fera l'objet d'aucune notification.

► **Frais de déplacement**

Les fonctionnaires stagiaires éligibles à l'IFF peuvent opter pour les frais de déplacement au titre du décret 2006-781, à la place de l'IFF. Ce choix est définitif. Ils doivent adresser une demande exclusivement par mail à l'adresse : drh.deplacements-stagiaires@ac-bordeaux.fr en précisant leur discipline de recrutement, **avant le 15 septembre 2017 17h**, délai de rigueur.

Les fonctionnaires stagiaires ayant opté pour les frais de déplacement recevront, d'ici fin octobre 2017, un courrier individuel de la DAFPEN leur précisant le calendrier et les modalités d'envoi des justificatifs :

- Etat trimestriel complété, daté et signé par le responsable de la formation
- Originaux des pièces justificatives (billets de train, facture d'hôtel, facture Airbnb pour les remboursements de nuitées, etc).

Les frais engagés seront remboursés (sous condition de fournir les pièces justificatives) :

- Trajets sans justificatifs (voiture) : sur la base du tarif SNCF 2nde classe
- Nuitée d'hôtel (sur justificatif) : 45€ (nuitée + petit déjeuner), 15,25€ (repas du soir)
- Repas (midi) : 7,63€

Les frais de péage ne donneront pas lieu à remboursement. De même, les frais de déplacement entre le domicile et l'établissement d'affectation ne sont pas pris en compte : pour ces trajets, les stagiaires pourront bénéficier de la prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant au déplacement domicile – établissement effectué.

Les déplacements des fonctionnaires titulaires en année probatoire de pré détachement, reconversion professionnelle, ou en difficulté pour lesquels une remédiation est mise en place n'ouvrent pas droit à l'IFF, mais uniquement aux frais de déplacement s'ils remplissent les conditions

2/ INFORMATIONS PRATIQUES

2.1/ LA SÉCURITÉ SOCIALE

En matière de Sécurité Sociale vous relevez du **régime des fonctionnaires**.

Votre régime de protection sociale est désormais géré par le **centre de Sécurité Sociale MGEN de votre département d'exercice**.

Pour l'**ouverture de vos droits**, vous devez impérativement contacter un conseiller MGEN : **36 76**

MGEN vous propose aussi une protection sociale complète en Santé et en Prévoyance. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche a retenu MGEN comme organisme de référence.

[Cliquez ici pour en savoir +](#)



2.2/ LES SERVICES NUMÉRIQUES DU RECTORAT



Le rectorat met en place des télé-services facilitant la circulation de l'information, la communication et simplifiant les procédures administratives pour tous les personnels de l'académie, enseignants et administratifs.

Ainsi, le **portail académique** fournit de nombreuses données administratives et pédagogiques. Il permet d'accéder à **I-Prof** (outil de suivi de carrière), à la **messagerie académique** et à tous **les services académiques**.

La présence d'un **annuaire** sur la page d'accueil du site du rectorat permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie. Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun des services.

La messagerie électronique

Le service informatique du rectorat (DSI) met à votre disposition une boîte aux lettres électronique professionnelle individuelle, avec une adresse du type : prenom.nom@ac-bordeaux.fr

Le service **Webmel** : <https://courrier.ac-bordeaux.fr>, sur le site internet vous permet de consulter votre messagerie à distance.

Vous disposez ainsi d'une adresse professionnelle accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. C'est cette adresse que vous devez utiliser pour vos échanges avec l'Administration (Rectorat, corps d'inspection, établissements scolaires...) et c'est à cette adresse électronique que les différents services du rectorat communiquent avec vous. Consultez régulièrement votre boîte courriel du Rectorat !

A noter que les messages reçus sur ce serveur académique peuvent être redirigés automatiquement vers la messagerie personnelle habituelle (voir la procédure sur le Webmail).

L'accès à la messagerie se fait à l'aide d'un identifiant généralement constitué de l'initiale de votre prénom suivi de votre nom de famille et d'un mot de passe.

A noter que le mot de passe initial est le **NUMEN** (numéro d'identification de l'éducation nationale à saisir avec des majuscules), mais il peut être modifié dès la 1ère utilisation. Vous trouverez en ligne sur le site du Rectorat à la rubrique « assistance informatique » un guide d'utilisation de la messagerie.

Attention : l'espace disponible de la boîte aux lettres est indiqué par un repère visuel (pourcentage de remplissage), il est nécessaire de « faire du ménage » régulièrement pour éviter de saturer la messagerie, auquel cas plus aucun message ne peut arriver.

2.3/ LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'ESPE



L'activation du compte informatique

L'identité Numérique (IDNUM) MON IDNUM

L'identité numérique permet d'accéder aux services numériques et aux applications métiers de l'Université de Bordeaux de façon sécurisée. Si vous n'étiez pas étudiant à l'université de Bordeaux l'an passé, vous serez invité à **activer votre IDNUM** à l'issue de votre inscription administrative. Si vous étiez étudiant et que vous avez perdu vos codes ou pour de plus amples informations, rendez-vous sur la page :

www.u-bordeaux.fr/Campus/Services-numeriques/Identite-numerique-IDNUM

Les codes d'activation

Les codes nécessaires à l'activation de votre IDNUM sont accessibles lors de votre inscription dans : **IA Web** sur la dernière page «récapitulatif inscription». Vous aurez accès à votre numéro étudiant et pourrez accéder à votre Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) <> <https://ent.u-bordeaux.fr>

L'ENT est un portail rassemblant les services numériques auxquels vous avez accès. Les services y sont personnalisés en fonction de votre IDNUM.

L'adresse de courriel et les autres données attachées à votre IDNUM

Vous pouvez prendre connaissance des adresses de courriel attachées à votre IDNUM et gérer d'autres informations dans l'ENT, rubrique **MON IDNUM**.

Les administrations de l'ESPE ou de l'Université communiqueront avec vous par l'intermédiaire de l'adresse **prénom.nom@etu.u-bordeaux.fr**. Le courriel est accessible par la **messagerie Zimbra** : ENT menu «**Mon Bureau**» puis «**Messagerie / Agenda**»

Consultez régulièrement votre boîte courriel de l'université de Bordeaux !

Vous pouvez rediriger votre adresse de courriel de l'université de Bordeaux vers une autre adresse de courriel <> Allez dans votre ENT / rubrique **mon IDNUM / rubrique mes coordonnées / adresse de messagerie/ redirection du courrier**.

L'assistance informatique

Sur chaque site ESPE un technicien informatique est à votre disposition. Dans la mesure du possible, il convient de privilégier les demandes d'assistance par courriel : assistance_informatique@espe-aquitaine.fr

Les demandes sont centralisées et traitées par l'un des techniciens assurant ainsi une plus grande réactivité.

La plateforme de formation à distance: Moodle

L'ensemble des supports de cours et les formations à distance sont disponibles sur la plateforme Moodle de l'université, rubrique ESPE.

La plateforme est accessible à l'adresse : <https://fad4.u-bordeaux.fr>

Si votre nom n'apparaît pas en haut à droite de l'écran, cliquez sur «Connexion» puis authentifiez-vous.

Vous retrouvez la plateforme dans l'ENT, menu «Formation», lien «Plateformes pédagogiques» sous le nom «Montesquieu».

Si vous n'y retrouvez pas un cours, prenez contact avec l'enseignant responsable.



Les accès WIFI

Tous les sites ESPE disposent d'une connexion WIFI. Il est préférable de choisir le réseau EDUROAM. Vous trouverez les informations nécessaires au paramétrage de votre équipement mobile dans la rubrique :

www.u-bordeaux.fr/Campus/Services-numeriques/Wifi/EDUROAM

2.4/ CONTACTS

SERVICE SCOLARITÉ ESPE

Service scolarité du site ESPE de Gironde (siège ESPE)

Krystelle LOUVET	Responsable du service scolarité	05 56 12 67 22
Bernadette CHORT	Responsable du pôle 1er degré	05 56 12 67 19
Audrey JORET	Gestionnaire parcours PLP et parcours SES	05 56 12 67 79
Brice SPORTES	Gestionnaire mention CPE, parcours maths et physique-chimie	05 56 12 67 82
Céline RICHARD	Gestionnaire DU complémentaire, parcours doc, SVT et EPS	05 56 12 67 42

Service scolarité du site ESPE de Dordogne

Dominique OUZEAU	Gestionnaire scolarité et secrétariat pédagogique	05 53 35 56 90
------------------	---	----------------

Service scolarité du site ESPE des Landes

Magalie CHERIN	Gestionnaire scolarité, secrétariat pédagogique, stages, vie étudiante	05 58 85 73 17
----------------	--	----------------

Service scolarité du site ESPE du Lot-et-Garonne

Claire FUENTES	Chef des services administratifs et financiers (CSAF)	05 53 68 41 57
----------------	---	----------------

Service scolarité du site ESPE des Pyrénées-Atlantiques

Delphine NAUDY	Chef des services administratifs et financiers (CSAF)	05 59 13 12 70
Sandra GHERARDI	Gestionnaire scolarité	05 59 13 12 54

SCOLARITÉ DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Scolarité centrale , bureau des masters	05 57 12 44 02
--	----------------

UFR langues et civilisations

Scolarité administrative	05 57 12 61 10
Scolarité pédagogique anglais et allemand	05 57 12 61 26
Scolarité pédagogique espagnol, italien, basque	05 57 12 62 82
	05 57 12 46 49

UFR Humanités

Hist-géo, philosophie, musique, arts plastiques	05 57 12 67 00
Lettres	05 57 12 67 26
	05 57 12 44 74

SCOLARITÉ DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UFR lettres, langues et sciences humaines

05 59 40 72 17

scolarité.sciences@univ-pau.fr

UFR Sciences et techniques

05 59 40 74 00

scolarité.lettres@univ-pau.fr

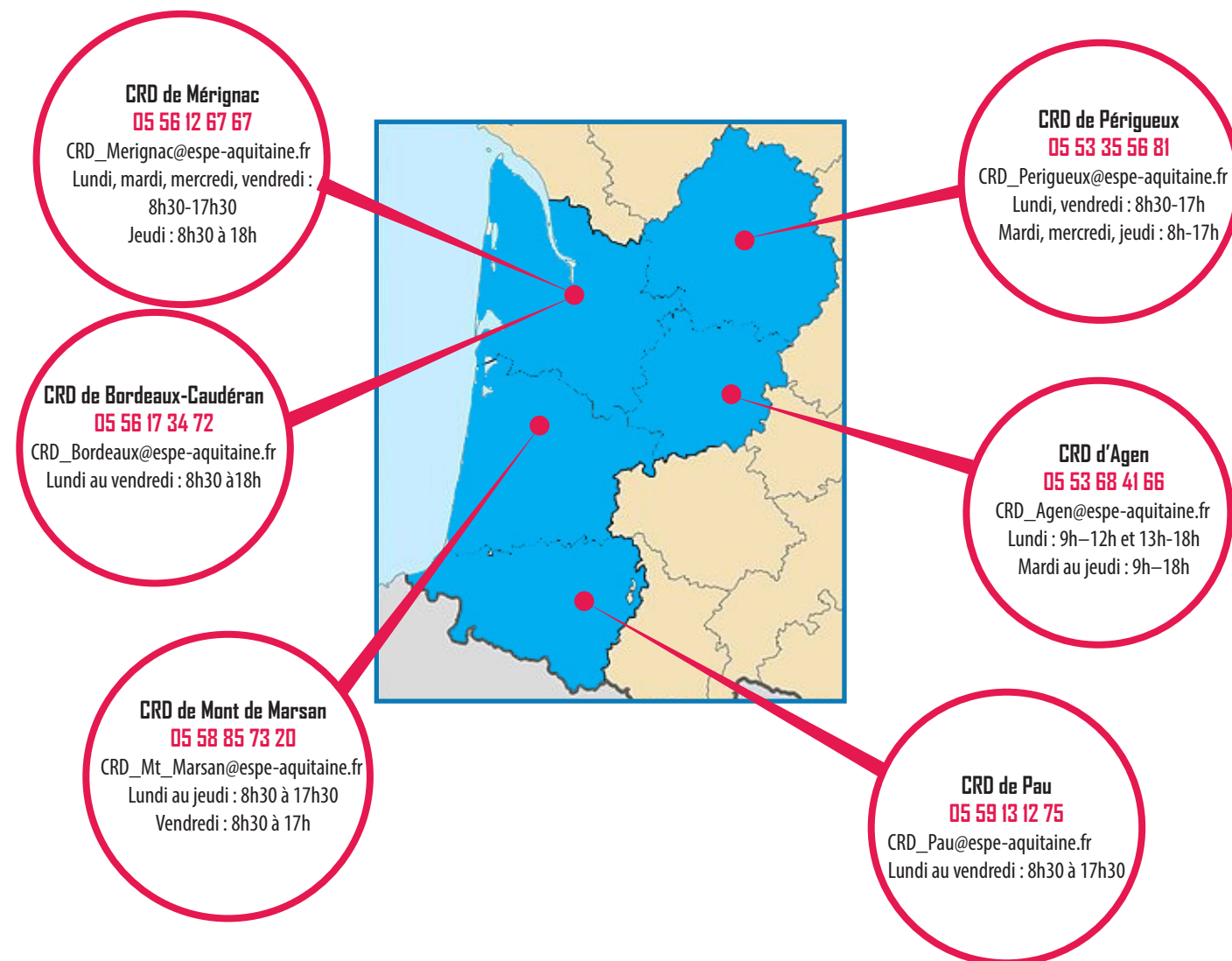
2.5/ LES CRD ET BIBLIOTHÈQUES



Besoin de consulter, d'emprunter ou de réserver un ouvrage ou un iPad, une revue, une vidéo, un DVD ou un album de littérature de jeunesse ? Le réseau des Centres de Ressources Documentaires (CRD) de l'ESPE d'Aquitaine met ces documents et supports à votre disposition.

Les CRD vous permettent aussi de vous connecter à de nombreux ouvrages, revues et ressources numériques depuis la rubrique documentation du site web de l'ESPE ou depuis votre ENT.

Le Service de la Documentation de l'ESPE d'Aquitaine est composé d'un service central et de 6 CRD.



La consultation sur place des documents est **libre et gratuite pour tous**. Vous aurez accès à des espaces de travail équipés de bornes WIFI et à des postes de consultation pour les documents audiovisuels et multimédias.

La **carte étudiante Izly** vous permet d'emprunter **15 documents pour 3 semaines**.

Les équipes des CRD sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos recherches documentaires, pour vos réservations, prolongations et vous proposent un service de prêt entre bibliothèques (sous conditions). Elles peuvent également vous aider pour votre mémoire de master Métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la Formation et notamment pour la bibliographie. Lors de la soutenance, si votre travail est sélectionné par le jury, vous aurez la possibilité de déposer votre mémoire MEEF sur la plateforme nationale DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance). Cette diffusion en ligne des mémoires a pour but de donner un meilleur accès et une meilleure accessibilité au travail universitaire.

Une navette de documents entre les CRD de Mérignac et de Bordeaux est également à votre disposition ainsi qu'une boîte de retours devant l'entrée du site de Bordeaux vous permettant de rendre vos documents 24h/24.

Le catalogue des CRD est intégré à celui des universités de Bordeaux et consultable via **Babord+**



<https://babordplus.u-bordeaux.fr/>

Dans l'ENT, dans la rubrique Documentation du site web de l'ESPE ou en accès libre, retrouvez :

www.espe-aquitaine.fr/documentation

CAIRN.INFO
Chercher, repérer, avancer.

Portail francophone de revues, de magazines et d'ouvrages de référence (*Que sais-je ? ; Repères* etc.) en sciences humaines et sociales.

factiva et **EUROPRESSE.COM**

Bases de presse d'actualités nationales et internationales (consultation du journal *Le Monde* dans Europresse).

ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS

Consultation de l'encyclopédie Universalis en ligne.

VOCABLE

Magazine anglais et espagnol en ligne

CAP ESPE

Catalogue de références d'articles de plus de 120 revues spécialisées en éducation.

La base de données des mémoires d'étudiants de l'ESPE et d'autres établissements.

éduthèque

Portail de ressources numériques pédagogiques dont Lesite.tv, Edugéo, ...

callimaque
Base des articles de périodiques sélectionnés par le Scérien

Base de données documentaires spécialisée en éducation, en pédagogie et en documentation.
+ de 54 000 notices d'articles de périodiques

RESSOURCE NUMÉRIQUE

Banques de ressources numériques éducatives mises à disposition des enseignants et des élèves (CM1 à 3ème), organisées par cycles d'apprentissage

Page Facebook de l'ESPE

<https://www.facebook.com/crd.Aquitaine/>

Compte Twitter de l'ESPE

https://twitter.com/crd_espe_aqui



Tout savoir sur les bibliothèques de l'université de Bordeaux :

▶ <http://bibliotheques.u-bordeaux.fr>

Tout savoir sur le réseau Canopé de l'académie de Bordeaux :

▶ <https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver/academie/Bordeaux>

3/ LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

3.1/ LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE LA MENTION 1ER DEGRÉ

TYPLOGIE DES DIFFÉRENTES SITUATIONS DE FONCTIONNAIRES STAGIAIRES	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Lauréats concours externes sans expérience professionnelle	Mi-temps	Titulaire d'un Master M1 (MEEF ou non MEEF) et devant valider un Master 2 MEEF*	Master 2 MEEF à l'ESPE*
		Titulaire d'un Master 2 MEEF mention 1er degré	Parcours complémentaire personnalisé à l'ESPE (inscription en DU complémentaire)
		Titulaire d'un Master 2 non MEEF ou d'un Master 2 MEEF d'une autre mention **	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) **
		Dispensé de l'obtention d'un diplôme (sportif de haut niveau, parent d'au moins 3 enfants, 3ème concours) **	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) **
Fonctionnaire stagiaire en renouvellement de stage	Mi-temps	Les formations proposées sont adaptées aux conditions de diplôme et au parcours antérieur du stagiaire à l'issue d'un entretien de positionnement avec un représentant de l'employeur.	
Fonctionnaire stagiaire en prolongation de stage	Conditions de stage identiques à celles de l'année antérieure.	Conditions de formation identiques à celles de l'année antérieure.*	
Fonctionnaire stagiaire en prorogation de stage	Mi-temps	Master 2 MEEF à l'ESPE. Outre les UE et modules nécessaires à la validation de leur diplôme de M2 (au regard des règles de validation du master 2017-2018), ils devront impérativement suivre l'intégralité des UE 3.2. et 4.2, les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les projets personnalisés et le projet pluridisciplinaire des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle.	

* Les fonctionnaires stagiaires dans l'obligation de valider le M2 MEEF, et qui ont d'ores et déjà validé plusieurs UE du M2 comme « M2 étudiant » sont inscrits en M2 MEEF. Outre les UE et modules nécessaires à la validation de leur diplôme de M2 (au regard des règles de validation du master 2017-2018), ils devront impérativement suivre et valider l'intégralité des UE 3.2. et 4.2, et suivre les UE 3.3 et 4.3 ainsi que les projets personnalisés et le projet pluridisciplinaire des UE 3.1 et 4.1 dans le cadre de leur formation professionnelle.

** Les fonctionnaires stagiaires dispensés de M2 ou déjà titulaires d'un M2 sont, par défaut, inscrits en DU adapté. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en M2 MEEF pour obtenir la validation de ce diplôme. La décision doit être prise **avant le 1er décembre 2017**. Au-delà, un changement de parcours ne sera plus possible. Pour les stagiaires qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme de M1 ou son équivalent, cette inscription est subordonnée à une procédure de VAP, aux frais du stagiaire.

Autres catégories de personnels du 1er degré en formation à l'ESPE

AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS DU 1ER DEGRÉ EN FORMATION À L'ESPE	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Fonctionnaire en pré-détachement	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un Master 2	Le parcours de formation est élaboré par l'inspecteur de la discipline d'accueil en prenant appui sur l'offre proposée par l'ESPE.
Stagiaire contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Mi-temps	Déjà titulaire d'un Master 2 ou équivalence**	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en DU adapté) **

** Les fonctionnaires stagiaires dispensés de M2 ou déjà titulaires d'un M2 sont, par défaut, inscrits en DU adapté. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en M2 MEEF pour obtenir la validation de ce diplôme. La décision doit être prise **avant le 1er décembre 2017**. Au-delà, un changement de parcours ne sera plus possible. Pour les stagiaires qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme de M1 ou son équivalent, cette inscription est subordonnée à une procédure de VAP, aux frais du stagiaire.

3.2/LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DES MENTIONS 2ND DEGRÉ ET ENCADREMENT ÉDUCATIF

TYPLOGIE DES DIFFÉRENTES SITUATIONS	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Lauréats concours externes : CAPES / CAPEPS / CAPET / CPE / CAPLP	Mi-temps	Titulaire d'un master 1 et devant valider un master 2 MEEF	Master 2 MEEF à l'ESPE
		Titulaire d'un master 2 MEEF mention 2nd degré correspondant au parcours (discipline) du concours de recrutement.	Parcours complémentaire personnalisé à l'ESPE (inscription en DU complémentaire)
		Titulaire d'un master 2 non MEEF ou d'un master 2 MEEF d'une autre mention ou d'un autre parcours que le concours de recrutement et ne souhaitant pas valider un master 2 MEEF.	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
		Titulaire d'un master 2 non MEEF et souhaitant valider un master 2 MEEF	Master 2 MEEF à l'ESPE
		Dispensé de l'obtention d'un diplôme (sportif de haut niveau, parent d'au moins 3 enfants, certains concours technologiques et professionnels) et ne souhaitant pas valider un master 2 MEEF.	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
		Dispensé de l'obtention d'un diplôme (sportif de haut niveau, parent d'au moins 3 enfants, certains concours technologiques et professionnels) et souhaitant valider un master 2 MEEF après obtention d'un M1 (par VAP* ou équivalence)	Master 2 MEEF à l'ESPE
Lauréats concours externes : CAPLP relevant de certaines spécialités professionnelles	Mi-temps	Sans obligation de validation d'un master 2 MEEF et ne souhaitant pas valider un master 2 MEEF.	DU disciplines particulières à l'ESPE
		Souhaitant valider un master 2 MEEF suite à l'obtention d'un M1 (par VAP* ou équivalence)	Master 2 MEEF disciplines particulières à l'ESPE
Lauréats concours internes : CAPES / CAPLP **/ CAPEPS / CAPET / CPE	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un master M2	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
Lauréats concours internes CAPLP relevant de certaines spécialités professionnelles	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un master M2	DU disciplines particulières à l'ESPE
Lauréats concours réservés : CAPES / CAPLP / CAPEPS / CAPET / CPE	Plein temps	Dispensé de l'obtention d'un master M2	Formation DAFPEN / ESPE
Promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs certifiés, professeurs documentalistes, CPE	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un master M2	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
Lauréats concours externes agrégation (ne sont pas concernés par ce dispositif de formation les fonctionnaires stagiaires agrégés ex-certifiés)	Mi-temps	Titulaire d'un master 2 MEEF correspondant au parcours correspondant à la discipline de recrutement	Parcours complémentaire personnalisé à l'ESPE (inscription en DU complémentaire)
		Titulaire d'un master 2 non MEEF ou équivalence	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
Fonctionnaire stagiaire en renouvellement de stage : agrégation / CAPES / CAPET / CAPLP / CAPEPS / CPE, concours externes, internes, réservés	Mi-temps	Les formations proposées sont adaptées aux conditions de diplôme et au parcours antérieur du stagiaire à l'issue d'un entretien de positionnement avec un représentant de l'employeur.	
Fonctionnaire stagiaire en prolongation de stage : agrégation / CAPES / CAPET / CAPLP / CAPEPS / CPE, concours externes, internes, réservés	Conditions de stage identiques à celles de l'année antérieure	Conditions de formation identiques à celles de l'année antérieure.	
Fonctionnaire stagiaire en prorogation de stage : CAPES / CAPET / CAPLP / CAPEPS / CPE concours externes	Plein temps si seule l'UE de LV est non validée	Le fonctionnaire a été proposé à la titularisation par le jury académique mais n'a pu justifier de l'obtention du Master 2 MEEF. Il doit valider ce dernier pendant son année de prorogation.	Suivi de l'UE LV (inscription en M2 MEEF)
	Mi-temps pour les autres cas		Master 2 MEEF à l'ESPE (suivi des UE manquantes)

* Les frais de VAP sont à la charge des stagiaires.

** Parcours CAPLP Biotechnologies, Lettres-langues, Lettre-histoire, Eco-gestion, maths-sciences.

Autres catégories de personnels du 2nd degré et encadrement éducatif en formation à l'ESPE

AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS DU 2ND DEGRÉ ET ENCADREMENT EDUCATIF EN FORMATION À L'ESPE	SERVICE	CONDITIONS DE DIPLÔME	FORMATION PROPOSÉE
Fonctionnaire en pré-détachement	Mi-temps	Dispensé de l'obtention d'un master 2	Le parcours de formation est élaboré par l'inspecteur de la discipline d'accueil en prenant appui sur l'offre proposée par l'ESPE.
Stagiaire contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Mi-temps	Déjà titulaire d'un master 2 ou équivalence	Parcours adapté à l'ESPE (inscription en M2 MEEF)
Fonctionnaire en situation de difficulté professionnelle	Mi-temps	Sans objet car déjà titulaire	Le parcours de formation est élaboré par l'inspecteur chargé du suivi du fonctionnaire en prenant appui éventuellement sur l'offre proposée par l'ESPE

3.3/LES MAQUETTES D'ENSEIGNEMENT DE MASTER 2 MEEF

Consultez la maquette du master 2 MEEF mention 1er degré : [cliquez ici](#)

Consultez les maquettes des parcours du master 2 MEEF mention 2nd degré : [cliquez ici](#)

Consultez la maquette du master 2 MEEF mention Encadrement éducatif : [cliquez ici](#)

3.4 LE STATUT DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Rappel sur le statut de fonctionnaire stagiaire

Décret n° 2013-768 du 23 août 2013 portant recrutement et formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

> [Arrêté du 18 juin 2014](#)

Rappel sur l'assiduité

Les fonctionnaires-stagiaires **sont salariés et tenus d'être présents en formation** (cours à l'université et à l'ESPE) comme en établissement. Toute absence, partielle ou totale, devra être justifiée, les responsables de formation comme le chef d'établissement informés, et le fonctionnaire stagiaire devra fournir un arrêt de travail aux services administratifs concernés (établissement scolaire et lieu de formation).

Tout manquement à l'obligation de présence sur l'ensemble de la formation, sera signalé à l'employeur et est susceptible d'entraîner une retenue sur salaire.

3.5/LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

Depuis le 1er septembre 2013, un référentiel de compétences détermine **quatorze compétences professionnelles** qui doivent être prises en compte dans la formation des enseignants et personnels d'éducation, afin qu'ils concourent à des objectifs communs et puissent se référer à la culture commune d'une profession.

Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer pour conduire les élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils les préparent à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière en transmettant les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Les compétences communes à tous les professeurs

- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P 3. Construire, mettre en œuvre, animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Les compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Les compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C 7. Participer à la construction des parcours des élèves
- C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

3.6/ LE CO-TUTORAT

L'accompagnement du stagiaire s'effectue dans le cadre d'un tutorat mixte composé d'un **tuteur «de terrain»**, désigné par le Rectorat de l'académie de Bordeaux et d'un **tuteur de l'ESPE**.

Le **tuteur «de terrain»** est un enseignant expérimenté reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques, son engagement dans le système éducatif.

Il participe à l'accueil du stagiaire dans son établissement d'affectation afin qu'il soit intégré au mieux et qu'il puisse s'impliquer dans le travail d'équipe. Il apporte une aide à sa prise de fonction et à la perception de ses missions. Il l'accompagne dans la prise en charge de sa classe, ou de son service de vie scolaire ou du CDI, dans la construction de ses séquences, dans l'élaboration d'outils pour l'évaluation des progrès et des acquis des élèves, dans l'organisation de la vie scolaire. Il accueille le stagiaire dans sa classe, ou dans son service de vie scolaire, ou du CDI, et l'observe dans le sien, afin de favoriser la transmission de bonnes pratiques.

Il guide le stagiaire dans le passage du statut d'étudiant à celui de professionnel et de fonctionnaire responsable en l'aidant à s'approprier un métier, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelle.

Le **tuteur «de terrain»** est désigné par le recteur sur la base des propositions faites par les corps d'inspection et les chefs d'établissement.

Le **tuteur de l'ESPE** est un enseignant intervenant dans le cadre de la formation dispensée par l'ESPE.

Il assure un suivi et un accompagnement pédagogique du stagiaire tout au long de son cursus . Il rencontre de manière régulière le stagiaire pour permettre un aller-retour entre les enseignements organisés par l'ESPE et ce qui est appris dans le cadre de la mise en situation dans l'établissement scolaire. Il peut accompagner le stagiaire dans les différentes étapes de la rédaction de son mémoire.

Celui-ci est désigné par le directeur de l'ESPE sur la base des propositions faites par les universités partenaires.

C'est à travers le **co-tutorat** que se met en œuvre l'alternance dans la professionnalisation du stagiaire. En effet, les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance. Ils doivent à ce titre coordonner leurs actions afin de repérer les besoins de formation du stagiaire et de contribuer à y apporter les réponses les plus adaptées.

Le **tutorat mixte** permet de coordonner les démarches d'évaluations formatives engagées par chaque tuteur. Il permet la mise en place d'une procédure d'accompagnement renforcé en cas de difficultés rencontrées par le stagiaire.

Les responsables de formation de l'ESPE et les services académiques définissent conjointement les dispositifs à mettre en œuvre et l'action des formateurs lors de rencontres entre formateurs de terrain et formateurs de l'ESPE.



3.7/ FONCTIONNEMENT DE L'ALTERNANCE

► POUR LE 1ER DEGRÉ



L'ESPE et le Rectorat ont réexaminé les modalités de mise en stage afin de faciliter l'engagement des stagiaires tant dans les modules de formation à l'ESPE, que dans la conduite de classe. Ceci a conduit à promouvoir une alternance plus longue :

- une semaine de stage / une semaine en formation à l'ESPE pour le département de la Gironde,
- deux semaines de stage/ deux semaines en formation à l'ESPE pour les autres départements de l'académie de Bordeaux.

Afin de renforcer la collaboration des binômes, les stagiaires assureront, de façon conjointe, la première semaine de classe et seront tous deux présents dans la classe tous les mercredis matin, l'un sur son temps de stage, l'autre sur son temps de formation.

Une évaluation du dispositif sera organisée à l'issue de cette première année d'expérimentation.

► POUR LE 2ND DEGRÉ ET L'ENCADREMENT ÉDUCATIF

Afin de permettre l'engagement des enseignants du 2nd degré stagiaires et des personnels d'éducation stagiaires dans les modules de formation dispensés à l'ESPE et dans les universités, ainsi que dans leur établissement d'affectation, l'ESPE et le rectorat ont décidé de mettre en place une alternance sous la forme suivante :

- présence dans l'établissement les lundis, mardis et/ou mercredis matin pour y assurer un demi-service d'exercice du métier ;
- présence à l'ESPE ou dans l'université partenaire les jeudis et vendredis pour y suivre un demi-service de formation.



3.8/ CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET NIVEAU 2 ENSEIGNANT (C2I2E)



L'arrêté du 1er juillet 2013, indique que le C2I2E constitue le référentiel des compétences numériques des métiers du professorat et de l'éducation.

Celles-ci seront développées dans le cadre de votre parcours de formation et notamment lors du **projet pédagogique numérique (PPN)**.

La certification C2i2e est proposée aux fonctionnaires stagiaires sans être obligatoire pour votre parcours universitaire ni pour votre titularisation.

A votre initiative, quels que soient votre parcours, votre discipline, vos lieux de stage et de formation, vous pouvez vous engager dans une démarche volontariste et accompagnée de certification, gratuite.

Le processus de certification proposé à l'ESPE d'Aquitaine est adossé au travail réalisé durant les temps de formation et de stage à travers la constitution d'un dossier numérique de compétences (déposé sur votre e-portfolio) suivi par un référent qui vous accompagne puis validé par un jury à l'issue de l'année universitaire.

Ce dossier est centré sur les compétences de conception, mise en œuvre et analyse de projets numériques avec les élèves. Un certificat est ensuite remis à la demande des intéressés.

Si vous souhaitez vous engager dans ce processus, il est impératif de vous inscrire **avant le 1er novembre 2017** en vous déclarant auprès du référent numérique de votre parcours, de votre groupe de PPN ou de votre discipline, ou en écrivant à l'un des coordonnateurs du C2I2E.

Toutes les informations, aides, ressources et les coordonnées des responsables sont disponibles sur **le blog PI (Pédagogie et informatique) de l'ESPE** : <http://pi.espe-aquitaine.fr/c2i2e/>

3.9/ LES BOUSSOLES DE L'ESPE



Parallèlement à la formation universitaire et professionnelle, l'ESPE propose à ses étudiants six rendez-vous annuels.

Conférences pédagogiques, rencontres avec des acteurs professionnels des grandes questions de l'éducation et de l'enseignement, les BOUSSOLES de l'ESPE proposent des moments de formation hors du commun, suivies de débat et d'échange avec le public.

Rendez-vous en amphi Louise-Michel (ESPE Mérignac) et en visioconférence sur l'ensemble des sites départementaux de l'ESPE.

Mercredi 11 OCTOBRE 2017

- Un professeur dans la société, un écrivain de polar dans la classe – quel sens à notre métier ? Posture, fonction et passion de l'enseignant.
Conférence animée par : Hervé le CORRE, prix du polar européen et professeur à Bègles.

Mercredi 8 NOVEMBRE 2017

- Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle : enjeux, outils, réalisations.
Conférence animée par : Catherine DARROUZET, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Bordeaux, Marie-Hélène ROUAUX, conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Nouvelle Aquitaine, site de Bordeaux.

Mercredi 6 DÉCEMBRE 2017

- Au-delà des techniques ... : communique-t-on encore à l'école ?
Conférence animée par : Dominique WOLTON, fondateur de l'Institut des Sciences de la Communication, CNRS.

Mercredi 7 FÉVRIER 2018

- Secteurs multi-collèges, APB, AFFELNET, etc. Les algorithmes peuvent-ils présider aux destinées des élèves ?
Conférence animée par : Julien GRENET, CNRS, École d'économie de Paris, directeur adjoint de l'Institut des Politiques Publiques.

Mercredi 7 MARS 2018

- Dès la maternelle... comment éviter la fracture des savoirs et des comportements ?
Conférence animée par : Alfred OBERLIN, neuropsychologue et pédiatre à Mulhouse, engagé dans des projets sociaux et scolaires.

Mercredi 9 MAI 2018 - *Dans le cadre de la deuxième semaine de l'Europe.*

- Mythologies, imaginaires, systèmes éducatifs et enseignement.
Conférence animée par : Gérard BOUCHARD, historien et sociologue, titulaire de la chaire du Canada sur les imaginaires collectifs, Université du Québec.

4/ L'ÉVALUATION ET LA TITULARISATION

La titularisation constituant un moment clé dans le parcours professionnel d'un fonctionnaire stagiaire et reposant sur un processus d'évaluation qui s'étend sur l'ensemble de l'année, il est indispensable de prendre connaissance des modalités de titularisation fixées par arrêtés et publiées au **JORF** (Journal Officiel de la République Française) et au **BOEN** (Bulletin officiel de l'Éducation nationale).

Consultez les textes de référence :

Note de service du 17.03.2015 fixant les modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignant public : www.education.gouv.fr

Fiche n° 6 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

Fiche n° 7 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation stagiaires

Fiche n° 8 - Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés stagiaires

Fiche n° 11 - Grille d'évaluation du professeur stagiaire

Fiche n° 12 - Grille d'évaluation du professeur documentaliste stagiaire

Fiche n° 13 - Grille d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

Par application de ces dispositions réglementaires, les professeurs et personnels d'éducation stagiaires, doivent obligatoirement faire l'objet pour leur titularisation d'un avis émis par le chef d'établissement (pour les stagiaires relevant de l'enseignement du second degré) dans lequel ils ont été affectés pour effectuer leur stage, d'un avis de l'Inspecteur ou d'un rapport d'inspection (pour les agrégés), ainsi que d'un avis du directeur de l'ESPE.

Le directeur de l'ESPE est un acteur du processus d'évaluation au côté des membres des corps d'inspection et du chef d'établissement. Il émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires, qu'ils effectuent leur deuxième année de master MEEF ou qu'ils bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE. Le suivi des unités d'enseignement (UE), la validation des compétences correspondantes, ainsi que les éléments liés à l'assiduité, les productions et la participation aux regroupements sont appréciés par le directeur de l'ESPE au moment de la titularisation.

L'avis de l'inspecteur, du chef d'établissement (pour les enseignants du second degré) ou de l'autorité administrative compétente s'appuie sur des grilles d'évaluation ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. Ces grilles prévues par les **arrêtés du 22 août 2014** répondent aux exigences posées par la fonction publique de formaliser l'évaluation individuelle. Les modèles prévus par les **fiches n°11, n°12 et n°13** servent de cadre de référence pour l'évaluation des stagiaires devant être évalués. Ce sont sur ces avis que s'appuie le jury académique ou l'inspection générale (pour les agrégés) pour titulariser ou non les fonctionnaires stagiaires.

Le jury est composé de 5 à 8 membres désignés par le Recteur.

La titularisation est conditionnée par le fait d'être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ou d'être dispensé du grade de master au moment de la titularisation.

Dans le cas d'un avis défavorable à la titularisation émis par le jury concernant un stagiaire qui effectue une première année de stage, celui-ci doit être complété par un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une seconde et dernière année de stage.

L'agent qui n'a pas fait suffisamment preuve des aptitudes nécessaires à l'exercice du métier et d'autre part dont une seconde année de stage ne serait pas de nature à lui permettre de corriger les insuffisances constatées peut être licencié.

Le jury entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Le stagiaire peut alors consulter, s'il le souhaite, ses grilles d'évaluation ainsi que l'ensemble des avis et rapports concernant l'évaluation de son stage.

[Consultez les règles de validation du master 2 MEEF mention 1er degré : cliquez ici](#)

[Consultez les règles de validation du master 2 MEEF mention 2nd degré : cliquez ici](#)

[Consultez les règles de validation du master 2 MEEF mention Encadrement éducatif : cliquez ici](#)



www.espe-aquitaine.fr

ESPE site de Dordogne
Périgueux - 05 53 35 56 80

ESPE site de Gironde
Bordeaux 05 56 17 34 68 Mérignac (siège) 05 56 12 67 00

ESPE site des Landes
Mont de Marsan - 05 58 85 73 10

ESPE site de Lot-et-Garonne
Agen - 05 53 68 41 52

ESPE site des Pyrénées-Atlantiques
Pau - 05 59 13 12 50



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



www.ac-bordeaux.fr

05 57 57 38 00

université
de **BORDEAUX**

www.univ-bordeaux.fr

Droit, sc. po., éco et gestion 05 56 84 85 86

Sc. et techno. 05 40 00 60 00

Sc. de l'homme 05 57 57 10 10



www.u-bordeaux-montaigne.fr

05 57 12 44 44



www.univ-pau.fr

05 49 40 70 00